



ADEME

www.cfdt-ademe.fr

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CLIMAT SOCIAL
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE

ÇA S'EST DIT... EN DP

LE 21 DÉCEMBRE 2017

AVERTISSEMENT : Toute ressemblance avec des personnes existantes est inévitable, mais indépendante de notre volonté !

Télétravailler c'est les congés

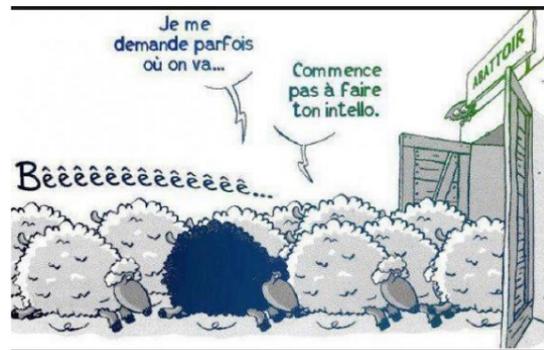
Pour les personnes qui n'ont pas opté pour un jour fixe, les déclarations de jours télé-travaillés sont considérés comme des congés. La direction reconnaît la singularité de ces déclarations mais ne souhaite pas faire évoluer l'outil OsaRH d'ici juin 2018, à la fin de l'expérimentation.

Elle nous précise qu'elle n'a jamais été questionnée jusqu'à présent sur le fait que les jours de télétravail variables soient déclarés en congés et non en déplacement sans OM et comme toute modification de logiciel est payante, on a bien compris qu'on ne changera rien tant que les négociations sur le renouvellement (ou pas) de l'accord ne seront pas terminées.



Et une nouvelle agence, une !

À la question de savoir quels seraient les impacts pour l'ADEME de la création d'un nouveau machin sous tutelle de l'état répondant au doux nom d'« agence de la cohésion des territoires », la direction nous répond qu'elle n'en sait fichtrement rien et que, de toute manière, cela ne relève pas des compétences des DP. Des DP peut être pas, mais de la sienne, si un peu tout de même !



Il semblerait que même le président n'en sache pas vraiment plus, c'est, en substance, ce qu'il a dit au dernier comité d'entreprise. Espérons quand même que la direction sera informée en temps voulu, lorsque ce nouvel organisme sera créé !

On s'fait un plan FAQ ?

Il a été suggéré à la direction de mettre en place une foire aux questions (FAQ) afin de les libérer d'une foultitude de questions portant sur les conditions de remboursement de la mutuelle Harmonie Mutuelle. La direction nous répond qu'il y a assez peu de questions et qu'il s'agit le plus souvent de cas personnels ne justifiant pas une communication générale à l'ensemble du personnel.

Cette appréciation a été largement discutée en séance, les DP n'ayant pas réussi à infléchir l'avis de la direction, malgré l'utilité évidente d'une FAQ, qui réglerait bon nombre de questions récurrentes et donnerait les « astuces » ou conseils à respecter pour bien se faire rembourser.

La direction n'a pas vraiment répondu sur ces intentions, donc on a compris que la FAQ n'était pas dans ses priorités. Mais RH2020 si ?



Futures réunions à Fairway : à faire, ouais !

Pour répondre à la réunionite de l'agence, les DP demandent à la direction comment on peut réserver les salles de Fairway et à partir de quand.

Une information semble-t-il être mise en ligne le 18 décembre sur ce sujet, et le planning des réservations serait opérationnel dès maintenant. Et si vous ne savez

pas comment faire concrètement, ben... pour le moment, nous non plus !



- Personne ne sortira de cette pièce avant que nous n'ayons pu répondre à ces deux questions: a) qui a organisé cette réunion? b) Dans quel but?

Valbonnaises, Valbonnais : dites « 33 » !



Compte tenu du constat qu'elle a fait d'un certain manque de professionnalisme dans l'écoute et dans le suivi médical des salariés, la CFDT a réitéré sa demande (cf. DP de juin 2017) de changement d'antenne de médecine du travail pour le site de Valbonne.

La direction nous semble très frileuse pour s'attaquer au problème et renvoie la question aux calendes grecques, en nous disant qu'elle n'a pas à répondre à toutes les questions DP « le petit doigt sur la couture du pantalon ». Toutefois, elle rappelle que les salariés sont tenus d'effectuer la visite médicale avec le médecin actuel, car cette visite est obligatoire.

Et tant pis, si elle ne sert à rien, voire pire, si elle ne permet pas de détecter un éventuel problème. On est tout de suite rassurés pour nos collègues valbonnais !

Compensation de l'augmentation de la CSG au 1er janvier 2018 : salariés, dites « 0,03 » !

La direction ayant visiblement pas bien fait ses calculs, la CFDT a relevé que la compensation promise de l'augmentation de la CSG (on vous épargne les détails, disons que ce sera via une diminution d'autres cotisations) ne se ferait pas au centime près mais plutôt de 1 à 3 EUR près par mois... soit une « quasi-compensation » selon la direction. Quand on sait que l'augmentation



générale du point d'indice en 2016 s'est traduite par une hausse moyenne de 1,5 EUR par mois, on mesure tout de suite avec une « quasi-certitude » qu'on va se faire avoir. Pour autant, la direction souhaite intégrer cette compensation dans le cadre de ses discussions avec Bercy dans les futures négociations 2018 sans vraiment savoir aujourd'hui si on peut espérer un geste d'agilité du quai de la Râpée, ou alors un rognage supplémentaire du revenu des salariés.



L'IRCANTEC fait les poches aux pré-retraités



Comment dire... et pour faire simple : un salarié qui partirait en retraite progressive avant 62 ans se voit appliquer par l'IRCANTEC une décote sur sa pension, dont le montant peut « quasi-compenser » l'indemnité prévue dans l'accord GPEC Séniors. La DRH a découvert l'arnaque grâce aux salariés qui se sont fait brutalement plumer, sans rien pouvoir faire.

La direction renvoie la responsabilité sur l'IRCANTEC et n'entend pas prendre à sa charge la perte de revenus de nos collègues.



Pour les prochains prétendants au dispositif, il est plus que prudent qu'ils se renseignent très précisément auprès de l'IRCANTEC avant de signer leur départ en retraite, la direction se lavant les mains de ce qu'il pourrait leur arriver après.

Fiches de poste fichées

À une question concernant un poste pourvu sans réelle mise en concurrence des candidats, la direction répond qu'elle se réserve de sélectionner qui elle veut. En tant qu'employeur, elle en a parfaitement le droit, ce n'est pas contestable. Mais c'est ne pas tenir compte des usages en vigueur à l'agence.



Les candidats malheureux seront, grâce à l'insistance des DP, reçus finalement par la DRH, même si cela ne servira pas à grand-chose dans le cas précis. Mais ils pourront exprimer leurs souhaits d'évolution et faire valoir leurs compétences. CQFD !

Biens personnels au travail : assurez vous que vous êtes bien assurés !

Dans le cas d'un vol d'effets personnels (sur le lieu de travail ou dans le cadre du travail), la direction nous dit que c'est l'assurance personnelle du salarié qui s'ap-

plique. Visiblement, aucun assureur d'entreprise n'assure les biens personnels des salariés. Le constat est navrant et nous ne pouvons qu'engager les salariés de

l'ADEME à être vigilants tant en déplacement que sur leur lieu de travail. En cas de vol, c'est leur propre assurance qui paiera la note... ou pas !

Déplacements professionnels à bicyclette

La direction remettra à jour en début d'année prochaine la note de 2006, juste un peu obsolète, mais il semble que c'est compliqué car cela concerne plusieurs services de l'agence, alors cela prend un peu de temps de coordination...

Et pour faire du vélo, c'est vrai qu'il faut un minimum de coordination sinon on se casse la figure !



Mutuelle pas en harmonie

À la demande des DP en juin, la direction vient juste de mettre à jour le tableau des garanties présent sur Intra-deme car il était erroné. Cependant, certains salariés ont fait remonter aux DP des exigences assez baroques de la mutuelle, concernant le remboursement de prothèses, d'appareillages ou de séances d'ostéopathie.

Dans ce dernier cas, la direction précise notamment que le professionnel doit disposer a minima d'un numéro ADELI pour que le remboursement soit effectué. Dans le cas contraire, pas de prise en charge possible.



62 + 1 = 63

Dans l'accord national sur les retraites signé en 2015, les salariés nés après 1957 seront tenus d'effectuer une année supplémentaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Sinon, c'est un peu comme pour l'IRCANTEC (cf. plus haut), ça sera 10% de minoration, et ce pendant 3 ans, sauf en cas d'exonération de la CSG.



La direction nous a rappelé finement qu'elle n'était pas une caisse de retraite, et a donc engagé les salariés à se rapprocher de la leur (de caisse de retraite).

Les DP ont demandé que la direction communique ces éléments à l'ensemble du personnel, beaucoup de salariés partant bientôt à la retraite n'étant pas informés de cette nouvelle disposition.

Prochaine réunion : à Paris, où les DP se réuniront le jeudi 25 janvier 2018

Toujours à votre disposition, vos délégués du personnel CFDT

Daniela HOUILLART
Valbonne

Isabelle MIGLIORE
Valbonne

Brigitte ROBIN
Angers

Sophie ROLANT
Valbonne

Denis TAPPERO
Paris

Olivier THEOBALD
Angers

Virginie LEMBAYE
Angers

Frédéric BLONDEL
Angers

Sandrine CARBALLE
Valbonne

Alice GUEUDET
Angers

Damien JULIENNE
Angers

François-Renaud SIEBAUER
DR PACA

... et pour nous écrire : cfdt@ademe.fr

retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cfdt-ademe.fr/>

Et sur twitter : [@cfdtademe](https://twitter.com/cfdtademe)